

La Commission apporte actuellement une attention spéciale à la publication d'un nouveau tarif d'affrètement uniforme et à l'élaboration de principes fondamentaux pour guider les exploitants en matière tarifaire. La question des transports par hélicoptère occupe un comité économique et technique spécial.

Dans le domaine de l'aviation internationale, la Commission continue de prendre une part active au travail de l'Organisation de l'aviation civile internationale; un de ses membres représente le Canada au conseil.

Commission maritime canadienne.—En vertu d'une loi (chap. 38, S.R.C. 1952) adoptée à la session de 1947, la Commission maritime canadienne a été constituée en vue d'étudier les questions relatives aux services canadiens de navigation et de construction de navires et de conseiller le ministre à leur sujet. En outre, la loi lui confère les pouvoirs suivants:

- 1^o au nom du Ministre, exercer les pouvoirs, accomplir les devoirs et remplir les fonctions du Ministre aux termes de la loi de 1934 sur la marine marchande du Canada, selon qu'il peut le prescrire;
- 2^o administrer, en conformité des règlements du gouverneur en conseil, toutes subventions pour navires à vapeur votées par le Parlement;
- 3^o exercer tous autres pouvoirs ou accomplir tous autres devoirs ou fonctions assignés à la Commission ou dont elle est tenue de s'acquitter conformément à une autre loi ou par arrêté du gouverneur en conseil.

PARTIE II.—TRANSPORTS FERROVIAIRES ET URBAINS*

Section 1.—Chemins de fer

Depuis la confédération, les chemins de fer du Canada ont été le principal moyen de transporter les voyageurs et les marchandises dans tout le pays et même à l'étranger. Les deux grands réseaux nationaux, aidés de quelques chemins de fer régionaux indépendants, sont seuls à pouvoir transporter de gros volumes à bon marché, par tous les temps, et d'un bout à l'autre du pays. Bien que la concurrence du camion et de l'avion augmente rapidement, les chemins de fer occupent encore la première place dans le domaine des transports.

Les deux chemins de fer nationaux assurent une foule de services de transport et de communication au Canada et à l'étranger. Le National-Canadien, propriété de l'État, est le plus grand service d'utilité publique du Canada; ses lignes totalisent le plus de milles au pays. Il exploite une flotte de caboteurs et de long-courriers, un service télégraphique national reliant les principaux endroits du Canada aux autres parties du monde, un vaste service de messageries au pays et à l'étranger, une chaîne d'hôtels et de stations de villégiature, et un service aérien régulier reliant toutes les principales villes de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Son principal concurrent, le Pacifique-Canadien, société par actions, exploite un important réseau transcontinental, un réseau télégraphique national relié au monde entier, une grande flotte de navires intérieurs, de caboteurs et de long-courriers, des hôtels ouverts toute l'année ou en saison, un réseau intérieur de lignes aériennes qui constitue une des plus grandes entreprises de transport aérien de marchandises au monde, un service aérien trans-pacifique assurant des relations avec l'Orient et les antipodes, un service aérien entre le Canada et le Mexique, le Pérou, le Chili et l'Argentine, une ligne polaire reliant Vancouver et Amsterdam, un service transatlantique entre le Canada et Lisbonne, et un service transcontinental restreint (une envolée quotidienne, aller et retour) entre Vancouver et Montréal. La société exploite aussi un service international de messageries ainsi qu'un réseau intérieur de transport par camion et autobus.

La statistique des sous-sections 1 à 3 comprend les services de toutes les compagnies ferroviaires du Canada, y compris le trafic marchandises et voyageurs interurbain des sociétés électro-ferroviaires. Les détails relatifs au National-Canadien sont exposés séparément à la sous-section 4. Un article spécial sur l'unification et l'organisation du National-Canadien figure dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 859 à 866.

* Revu à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. Des renseignements plus détaillés paraissent dans les rapports annuels de la Division. Certaines statistiques financières sont recueillies en collaboration avec le ministère des Transports.